



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 3124

Texte de la question

## MAISONS DE L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Franck Gilard, pour le groupe UMP.

M. Franck Gilard. Monsieur le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, parmi les axes forts du plan de cohésion sociale, que nous avons voté, l'amélioration du service public de l'emploi figurait en tête des priorités.

À cette fin vous avez créé les maisons de l'emploi qui ont pour vocation de rendre un meilleur service tant aux employeurs qu'aux demandeurs d'emploi. À terme, 300 maisons de l'emploi devront couvrir le territoire. L'objectif de ces nouvelles structures est d'assurer sur le terrain une meilleure coopération entre tous les acteurs : collectivités locales, ANPE, UNEDIC. Elles agissent dans trois directions principales : le diagnostic des problématiques locales d'emploi, l'accès et le retour à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés, ainsi que le développement de l'emploi et la création d'entreprises.

Monsieur le ministre, pouvez-vous dire à la représentation nationale où en est la mise en place des maisons de l'emploi et nous dresser le bilan de leurs activités ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

M. Jean-Louis Borloo, *ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*. Monsieur le député, il n'était plus acceptable que l'ensemble des structures chargées de l'accès ou du retour à l'emploi - l'ANPE, les ASSEDIC, les missions locales ou les organismes de formation professionnelle - continuent à travailler, certes en toute légitimité mais de façon séparée, par branches ou par institutions régionales. Il fallait impérativement mettre leurs efforts en réseau, dans le respect de la spécificité de chacune. Il était du reste devenu tout aussi inacceptable que l'administration ne rencontre les demandeurs d'emploi qu'une fois par an, comme c'était le cas. Les maisons de l'emploi ont donc pour objet de coordonner, sur la base du volontariat, outre l'action des collectivités locales, celle des ASSEDIC, de l'ANPE et des organismes de formation professionnelle, d'établir les diagnostics de besoin et de recevoir avec un référent unique, comme le font les ANPE, les demandeurs d'emploi tous les mois, afin de rapprocher l'offre de la demande et de permettre ainsi une véritable gestion des ressources humaines digne d'un grand pays moderne.

Le Gouvernement avait prévu d'ouvrir 300 maisons de l'emploi en cinq ans - une par grand bassin - : 227 maisons sont déjà labellisées, une vingtaine l'ayant été le 5 décembre dernier par la Commission nationale de labellisation des maisons de l'emploi, que préside votre collègue Jean-Paul Anciaux. Nous atteindrons l'objectif que nous nous étions fixé courant 2007, soit avec trois ans d'avance.

Cette gestion coordonnée des ressources humaines était indispensable. Elle se met en place dans le cadre d'une très forte mobilisation de tous les acteurs et d'une implication exemplaire des collectivités locales. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

**Auteur :** [M. Franck Gilard](#)

**Circonscription :** Eure (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 3124

**Rubrique** : Emploi

**Ministère interrogé** : emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire** : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 21 décembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 décembre 2006